



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Phares et balises

Question écrite n° 393

Texte de la question

M Jean-Claude Lefort attire l'attention de M le ministre delegue aupres du ministre des transports et de la mer, charge de la mer, sur le projet de transfert, a Brest, des services techniques des phares et balises installes depuis trente ans au port de Bonneuil. S'agissant d'un etablissement ayant une vocation technologique de pointe, qui lui ouvre des marches nationaux et meme internationaux, rien ne justifie ce transfert si ce n'est une volonte de demantelement et de privatisation d'un service public, deja commencee avec la creation d'un groupement d'interet economique. Cette mesure aggraverait la desindustrialisation de la region parisienne et, bien sur, du port de Bonneuil, deuxieme port fluvial de l'Ile-de-France. Il souligne par ailleurs qu'il n'est pas tenu compte de l'interet des personnels et de leur famille, integres dans la region parisienne avec le travail du conjoint qu'il ne retrouvera pas la-bas, les enfants a l'ecole, au lycee, la maison achetee. En consequence, il lui demande de prendre les dispositions necessaires pour reconsiderer cette decision.

Texte de la réponse

Reponse. - La decision de transferer le service technique des phares et balises (STPB), actuellement installe a Bonneuil-sur-Marne, a ete prise au debut de l'annee 1988. Elle a souleve contre elle une opposition quasi unanime des personnels. Cette decision etait motivee cependant par le souci de donner au service technique des phares et balises les moyens de developper ses competences dans un site bien adapte. L'Etat avait pris des engagements fermes avant avril 1988, et les collectivites locales avaient apporte a ce projet un soutien resolu. Une solution adaptee devait etre trouvee. Les etudes realisees ont montre qu'une profonde restructuration de ce service etait necessaire et qu'elle conduisait a une reorganisation de ses equipes et a une redefinition de ses missions. Il est en effet indispensable que le STPB puisse s'adapter aux taches souvent de plus en plus complexes, et requerant l'aide de la technologie avancee, qui l'attendent dans la decennie a venir. Le transfert d'une partie des equipes a Brest, ou elles seront plus proches du milieu maritime et ou elles beneficieront de l'environnement du technopole brestois, est maintenu. Par contre, une partie des equipes, affectees a des taches de nature plus centrale, resteront en region parisienne. Les etudes montrent toutefois qu'il sera necessaire de repenser les conditions d'installation de ces equipes en region parisienne compte tenu des besoins de renovation des installations et d'amelioration des conditions d'accueil des personnels. Des reunions de travail sont actuellement en cours pour affiner ce projet et en estimer les besoins en effectifs et en moyens financiers.

Données clés

Auteur : [M. Lefort Jean-Claude](#)

Circonscription : - Communiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 393

Rubrique : Transports

Ministère interrogé : mer

Ministère attributaire : mer

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 4 juillet 1988, page 2134